

43^{ème} édition



Chères toutes et tous !

Notre Conseil Départemental compte de nouveaux conseillers, élus dans le cadre du 5^{ème} renouvellement par moitié, au cours des élections du 10 février 2024.

C'est pour moi l'occasion de leur souhaiter la bienvenue pour ce nouveau mandat de six ans !

Vous pouvez consulter la composition du [Conseil](#) et du [Bureau](#).

En ce qui concerne l'actualité du moment, les années se suivent et se ressemblent, malheureusement. La démographie médicale reste insuffisante. Les chiffres, menaçants et inquiétants, pressent les politiques à revoir la répartition des tâches entre les différents professionnels de santé.

Il faut cependant garder à l'esprit le rôle essentiel du médecin et lutter pour qu'il reste celui qui diagnostique et qui élabore le projet thérapeutique. Ensuite, avec son accord, chaque intervenant, en fonction de ses compétences, de sa formation, pourra prendre en charge, suivre et vérifier la bonne évolution du projet de soins, permettant ainsi de libérer du temps médical, trop souvent utilisé pour de simples suivis.

Il est indispensable que les solutions proposées aux pouvoirs publics, soient élaborées, concertées, validées et expliquées par tous les acteurs de santé.

L'Ordre des Médecins a toute sa place dans la construction d'un projet innovant et efficient.

L'institution ordinaire doit veiller à l'accès aux soins pour tous et partout. Or, aujourd'hui, un certain nombre de confrères et consœurs, quelle que soit leur spécialité d'origine, s'en détournent pour des exercices qui ne participent pas aux soins à proprement parler. La médecine esthétique, qui attire de plus en plus de médecins, en est un exemple.

C'est toute la problématique de l'attractivité de notre profession.

Comme le dit François ARNAULT, le Président du Conseil National, « il est impératif que les partenaires conventionnels et les pouvoirs publics en prennent conscience et agissent vite ».

Récemment, j'ai été invité à la projection d'un film, qui sera diffusé sur « Public-Sénat » le 1er juin prochain. Le thème en est : « l'exercice d'un médecin de campagne, au cours de ses visites à domicile ». Ce documentaire donne toute sa place à la présence physique du médecin au chevet de son patient, que ni l'intelligence artificielle, ni les réseaux sociaux, ni la téléconsultation ne pourront remplacer.

L'institution ordinaire, par les propositions récemment adressées aux deux nouveaux Ministres, se veut constructive, afin de consolider le vrai rôle du médecin, tel qu'il est inscrit dans le Serment d'Hippocrate : « Mon premier souci sera de rétablir, de préserver et de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux ».

Merci à celles et ceux qui, chaque jour, agissent pour préserver la santé et assurer la continuité et la permanence des soins.

Bonne lecture et, encore et toujours, prenez soin de vous et de vos proches.

Dr Jean-François JANOWIAK
Président du CD42OM
Conseiller national AuRA



Certificats médicaux - aider les médecins dans la conduite à tenir

Un certain nombre de certificats médicaux demandés au médecin ne repose sur aucun fondement juridique, voire ne comportent aucun contenu médical. Il appartient alors, au médecin d'apprécier s'il y a lieu ou non de délivrer le certificat demandé.

Le tableau proposé par le CNOM ne peut être exhaustif et nous comptons sur votre collaboration, pour nous communiquer les informations qui nous permettront de l'actualiser régulièrement.

[Voir document en pièce jointe](#) : « *CNOM_Tableau certificats médicaux* »

Rappel : Arrêt de travail et fonctions d'élu

Récemment, le Président de la fédération des maires de France nous a demandé de rappeler à tous les médecins qu'il existe des textes réglementaires permettant à un élu de pouvoir continuer son activité électorale même lors d'un arrêt de travail à condition que le médecin le précise sur le Cerfa (papier) ou lors du remplissage du document sur Amélipro.

[Voir document en pièce jointe](#) : « *Cerfa 10170-07_Avis d'arrêt de travail* »



Difficultés financières du travailleur indépendant : comment y faire face ? 2^{ème} partie : La sauvegarde judiciaire

En tant que professionnel de santé, vous pouvez être confronté à des difficultés financières structurelles ou conjoncturelles en tant qu'indépendant vous relevez des procédures collectives réservées aux entreprises en difficulté telles que la conciliation, la sauvegarde judiciaire, le redressement, le rétablissement ou encore la liquidation.

Ce second volet se focalisera sur la mesure de sauvegarde. Nous faisons le point ensemble sur cette requête qui peut éviter une dégradation de la situation

[Voir document en pièce jointe](#) :

« *DIFFICULTES FINANCIERES DU TRAVAILLEUR INDEPENDANT - LA SAUVEGARDE JUDICIAIRE mars 2024* »



La brève de la section Santé Publique Edition du 14 mars 2024 - Numéro 36

1. Médicaments vasoconstricteurs - risques d'effets indésirables graves
2. Pénurie de médicaments - feuille de route ministérielle 2024-2027
3. Plan hivernal - point d'étape sur la situation d'approvisionnement des médicaments majeurs de l'hiver
4. Surpoids et obésité - parcours de soins proposés par la HAS
5. Campagne de vaccination - DGS Urgent : fin de la campagne hivernale et ouverture de la campagne printanière
6. Vaccination contre le ZONA - actualisation de la stratégie vaccinale
7. Médicaments et grossesse - campagne d'information sur le bon usage

[Voir document en pièce jointe](#) : « *CNOM_BREVE NUMERO 36* »



DGS-Urgent n°2024_06 : Recrudescence de cas de dengue importés en métropole et préparation estivale

Le nombre de cas importés de dengue signalés en métropole atteint des chiffres bien plus élevés que les années précédentes. Entre le 1er janvier et le 14 avril 2024, 1 361 cas de dengue importée ont été notifiés versus 122 sur la même période en 2023. Plus de 80% de ces cas revenaient **de Martinique ou de Guadeloupe**, et 6% de **Guyane**, où des épidémies sont en cours depuis mi 2023 ([Santé Publique France](#)).

Nous attirons donc votre attention d'une part sur le diagnostic de dengue qui doit être évoqué devant tout syndrome fébrile et algique notamment associé à un antécédent de voyage en zone de circulation du virus et d'autre part sur le signalement rapide aux Agences régionales de santé de ces cas, afin de pouvoir mettre en œuvre rapidement les mesures de contrôle et de lutte.

Signes cliniques et traitement

La dengue est une arbovirose transmise par le moustique tigre (*Aedes albopictus*).

Après une incubation de 3 à 14 jours (4 à 7 jours en moyenne) la dengue se présente comme un **syndrome fébrile et algique qui peut être accompagné d'un rash cutané et de signes digestifs.**

Le traitement de la dengue est avant tout symptomatique (antalgiques, antipyrétiques) en évitant l'aspirine et les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS). La phase aiguë dure environ une semaine.

Des formes sévères, rares, peuvent se développer entre le 4ème et le 6ème jour environ ; les signes d'alerte en sont une fièvre >39°C après le 5ème jour, des douleurs abdominales importantes avec ou sans diarrhée, des vomissements incoercibles, une agitation ou une somnolence, des œdèmes, des signes hémorragiques. Elles surviennent plus souvent en cas de dengue secondaire [1] et/ou en présence de comorbidités. Une hospitalisation peut alors s'avérer nécessaire.

Diagnostic et signalement

La démarche de diagnostic biologique est rappelée dans l'instruction du 12/12/2019 [2] :

- Jusqu'à 5 jours après le début des signes (J5) : RT-PCR sur sérum ;
- Entre J5 et J7 : RT-PCR sur sérum et sérologie ;
- Après J7 : sérologie uniquement (IgG et IgM) avec un second prélèvement de confirmation au plus tôt 10 jours après le premier.

Les patients avec une symptomatologie évocatrice revenant d'une zone touchée par le virus de la dengue ou se trouvant dans une zone où le moustique tigre est actif entre mai et novembre doivent ainsi être orientés vers la réalisation d'un diagnostic biologique (par RT-PCR ou sérologie, selon la date de début des signes).

Ces examens peuvent être faits par tout laboratoire de biologie médicale et sont pris en charge à la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) dans les indications précitées. Chaque échantillon doit être accompagné de renseignements cliniques.

Le signalement de tout cas de dengue, importé ou autochtone, documenté biologiquement (probable ou confirmé) est obligatoire ([formulaire Cerfa de déclaration obligatoire](#)), et doit être réalisé au plus tôt auprès de votre Agence régionale de santé par tout moyen (téléphone, mail, fax) pour permettre de mettre en œuvre des investigations et des mesures de lutte antivectorielle dans les lieux fréquentés par les malades durant leur phase de virémie.

Prévention des maladies transmises par les moustiques

Le risque de voir apparaître une circulation locale des virus de la dengue, du chikungunya ou de Zika à partir d'un cas importé est limité à la période d'activité du moustique tigre, actuellement de **mai à novembre en France métropolitaine** mais qui pourrait s'allonger dans l'avenir à la faveur du changement climatique. **Ce risque est aujourd'hui accru** compte-tenu de l'accroissement significatif du nombre de cas importés en provenance des zones d'épidémie.

Arrivé en métropole en 2004, le moustique tigre continue son implantation rapide sur le territoire avec désormais **78 départements** concernés par la présence du moustique tigre, amenant près de la moitié de la population française à être impactée par sa présence.



La prévention des arboviroses repose avant tout sur des actions de lutte anti vectorielle, organisées par les Agences régionales de santé. Les malades doivent impérativement être informés d'éviter les piqûres de moustiques durant leur phase de virémie, qui dure une dizaine de jours (J-2 à J+7 par rapport à la date d'apparition des signes). Il doit leur être conseillé de porter des vêtements couvrants et amples, d'utiliser un répulsif cutané, de mettre en place des moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres) et d'utiliser des diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations.

Afin de limiter l'importation de ces virus en France métropolitaine, il convient également de rappeler ces mesures de prévention contre les piqûres de moustiques à vos patients qui projettent un voyage en zone de circulation et de leur rappeler l'importance de consulter en cas de fièvre au retour.

Nous vous recommandons également d'être vigilants sur la présence de moustiques au sein de votre cabinet. Il convient notamment de lutter contre les gîtes larvaires, propices à son développement en supprimant les eaux stagnantes à l'intérieur et autour des locaux, comme les dessous de pots, les déchets, les gouttières, etc.

Les Agences régionales de santé peuvent vous apporter un appui dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces recommandations.

Je vous remercie de la bonne prise en compte de ces informations, ainsi que de votre mobilisation pour limiter la diffusion des maladies vectorielles à moustiques sur notre territoire.

Pour plus d'information :

- [Communiqué de presse DGS](#) ;
- [Santé publique France - Actualités](#) ;
- [Moustiques vecteurs de maladies - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#) ;
- [Cartes de présence du moustique tigre \(Aedes albopictus\) en France métropolitaine - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#).

[1] Il existe 4 sérotypes du virus de la dengue. Une infection par un sérotype confère une immunité contre ce sérotype mais pas contre les autres. On parle de dengue primaire lors d'une première infection par un virus de la dengue et de dengue secondaire lorsqu'un individu est réinfecté par un autre sérotype. Le risque de développer une forme grave semble plus important lors d'une dengue secondaire que lors d'une dengue primaire.

[2] [Légifrance - Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - INSTRUCTION N° DGS/VSS1/2019/258 du 12 décembre 2019 relative à la prévention des arboviroses \(legifrance.gouv.fr\)](#)



Ouverture de l'UAPED depuis le
3 octobre 2023

L'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger est ouverte depuis le 3 octobre 2023 pour accueillir les enfants victimes de maltraitances

UAPED

UAPED = **Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger**. C'est un lieu d'accueil dédié aux enfants victimes de maltraitances ouvert le 3 octobre, où pourront interagir l'équipe soignante du CHU et les professionnels en charge de la procédure judiciaire (policiers et gendarmes), dans un cadre sécurisant et protecteur.



Pour consulter le dépliant de présentation



[Voir document en pièce jointe : « Flyer UAPED »](#)



Vitamine B9 et projet de grossesse

Les anomalies de fermeture du tube neural sont une des malformations congénitales les plus fréquentes : leur prévalence globale est estimée à 9.1 pour 10 000 naissances. La vitamine B9 (ou acide folique ou folates) joue un rôle important dans le bon développement du système nerveux de l'embryon et intervient notamment dans la fermeture du tube neural.

Compte tenu de l'insuffisance d'apport en vitamine B9 dans la population, la HAS recommande une supplémentation systématique en folates à raison de 400 µg/jour. Pour être efficace, cette supplémentation doit débuter plusieurs semaines avant la conception. Ainsi, la prescription est recommandée dès que la femme a un souhait de grossesse et au moins jusqu'aux trois premiers mois de grossesse.

Bien que le taux de prescription ait augmenté ces dernières années, cette possibilité de prévention est encore insuffisamment connue des femmes.



Afin de les sensibiliser au moment opportun, Santé publique France met à votre disposition :

Je pense bébé. Je pense B9. La vitamine B9, le bon réflexe pour bien préparer votre grossesse.

- une **affiche**, afin que les femmes envisageant une grossesse soient incitées à en parler à un professionnel de santé et pour permettre ainsi une supplémentation au bon moment ;
- un **dépliant** à leur remettre, afin de les informer des bénéfices de la supplémentation mais aussi des recommandations alimentaires, dont les aliments riches en vitamine B9.

Pour commander l'affiche et le dépliant *Je pense bébé* :

- Cliquez sur le bouton "Je commande" ci-dessous
- Connectez-vous à votre compte ou créez-en un
- Saisissez le code campagne suivant : EMAILINGVB92024
- Sélectionnez la quantité désirée et validez votre commande

Une seule commande autorisée. Campagne ouverte jusqu'au 30 avril 2024 dans la limite des stocks disponibles.

[Je commande](#)



Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Créée par la loi du 28 février 2023, l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales est un soutien financier pour aider les victimes à faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

[Voir document en pièce jointe](#) : « AVVC_flyer_partenaires »



Soirée vaccination ARS ARA 13 mai 2024

Dans le cadre de la Semaine européenne de la vaccination, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes vous invite à participer à :

**une soirée d'information destinée aux professionnels de santé
le lundi 13 mai 2024 de 18h à 20h
en présentiel ou distanciel**

Pour plus d'informations sur la Semaine européenne de vaccination dans la région, [consultez notre site!](#)

Programme :

- Accueil en présentiel à partir de 17h30
- 18h00 : Mot de bienvenue par Aymeric BOGEY, directeur de la Santé Publique ARS ARA
- 18h10 : Évolution des couvertures vaccinales en ARA en 2023 par Dr Thomas BÉNET, Santé publique France ARA
- 18h30 : Présentation du calendrier vaccinal 2024 par Dr François VIE-LESAGE, Infovac /Infmed
- 19h00 : Campagne de vaccination HPV dans les collèges
- 19h45 : Recrudescence des cas de coqueluche : rappel des recommandations vaccinales par Dr François VIE-LESAGE, Infovac /Infmed
- 20h00 : Clôture de la soirée

Modalités de participation :

Nous vous remercions d'indiquer votre participation en présentiel ou distanciel [en cliquant ici](#)

En présentiel : places limitées à 80 personnes en présentiel – inscriptions obligatoires.

Adresse : siège de l'ARS, 51 rue du pensionnat à Lyon

Accès à partir de 17h30 jusqu'à 18h30

Pour des questions de sécurité, seules les personnes inscrites en présentiel pourront accéder au bâtiment.

Sans retour de notre part, votre inscription sera considérée comme confirmée.

En distanciel : vous pourrez suivre cette soirée en vous connectant avec le lien ci-dessous :

[Rejoindre la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 339 507 507 534

Code secret : pLF4ua

Appel par téléphone

+33 1 78 96 95 47,,870150499# France, Paris

Trouver un numéro local

ID de la conférence téléphonique : 870 150 499#



Recrudescence des cas de rougeole

En 2024, la rougeole est en forte recrudescence dans le monde, en Europe et également en FRANCE : vérifiez que vous/vos proches/vos patients sont vaccinés avec 2 doses de vaccins rougeole-oreillons-rubéole. Les nourrissons de moins de 1 an, les femmes enceintes non immunisées et les personnes immunodéprimées sont plus à risque de développer des formes graves avec des séquelles respiratoires ou neurologiques

Pour plus d'informations sur la situation en cours, vous pouvez consulter la [page alerte sanitaire sur le site de l'ARS](#).



Message d'alerte de la DGS concernant la recrudescence des cas de rougeole en France

Le CNR ROR, le GRIG et le CNGOF rappellent que la rougeole pendant la grossesse peut avoir des conséquences graves, avec un risque de complications maternelles et néonatales élevés.

Nous rappelons qu'en cas de contage chez une femme enceinte, il est indiqué, en l'absence de preuve d'une vaccination complète, de faire une sérologie rougeole IgG en urgence. En l'absence d'immunité la patiente doit bénéficier d'Ig polyvalentes dans les 6j suivant le contage (400 mg/kg en une seule injection en milieu hospitalier).

En cas de doute sur une rougeole chez une femme enceinte, le diagnostic peut être clinique mais la confirmation biologique est recommandée :

- RT-PCR sur prélèvement respiratoire haut (écouvillonnage oro-ou nasopharyngé, salivaire), LBA, sang, urines
- Recherche des IgM dans le prélèvement salivaire (liquide buccal) sur kit Oracol® ou sur sérum, en complément de la RT-PCR. Attention au risque de faux négatifs dans les 3 premiers jours après le début de signes cliniques

En cas de rougeole chez une femme enceinte :

- Prévention du risque de contamination de l'entourage : port du masque chirurgical, isolement ;
- Pas d'hospitalisation systématique, sauf signe de gravité ;
- Pas d'antibiothérapie ;
- Avant 34SA, si MAP : tocolyse et corticothérapie pour la maturation pulmonaire fœtale ;
- Si contractions proche du terme : du fait de la gravité potentielle pour le nouveau-né, discussion au cas par cas d'une tocolyse.

Risque de rougeole congénitale néonatale grave en cas de transmission en fin de grossesse (naissance dans les 3 semaines qui suivent l'infection maternelle) : Prévenir les pédiatres ++++

Il est également rappelé l'importance de la vaccination ROR qui est la meilleure prévention. Dans le contexte de recrudescence attendue dans les prochains mois, nous vous remercions de bien vouloir procéder à la vérification du statut vaccinal de vos patientes NON ENCEINTE contre la rougeole, dans le respect des contre-indications et de leur entourage.

Le vaccin ne doit pas être administré à une femme enceinte quel que soit le terme.

La vaccination ROR peut être une arme post exposition (dans les 6 jours), mais pas pendant la grossesse puisque ce vaccin est contre indiqué.

Diagnostic de la rougeole

Quels échantillons? Quand prélever?

Sérum	Écouvillonnage nasopharyngé	Urines	Prélèvement salivaire Liquide buccal
<ul style="list-style-type: none"> Stocker et transporter à +4°C J3 - J10 jours IgM et IgG Test avidité Test Ac neutralisants (recherche) 	<p>Sur milieu de transport virologique</p> <ul style="list-style-type: none"> Stocker et transporter à +4°C dans les 24h-48h; après, congeler à -80°C pour la conservation et -20°C pour le transport J0 - J7 RT-PCR, génotype, culture (recherche) 	<ul style="list-style-type: none"> Stocker et transporter à +4°C dans les 24h-48h; après, congeler à -80°C pour la conservation et -20°C pour le transport J0 - J10 RT-PCR, génotype, culture (recherche) 	<ul style="list-style-type: none"> Transport par la poste, température ambiante J0-J14 IgM et IgG salivaires (Kit spécifique) RT-PCR, génotype, culture difficile (recherche)

- pour un diagnostic entre J0 (jour du début de l'éruption) et J14 et plus, il faut prélever soit sérum «échantillon respiratoire», soit liquide buccal (salive) sur Kit Oracol
 - sont entourés en bleu les échantillons permettant un diagnostic complet de l'infection par le virus de la rougeole (détection des IgM/IgG et du génome viral par RT-PCR)
 - le prélèvement d'urines peut être utile en cas de difficulté pour réaliser un prélèvement de nasopharynx
 - le kit salivaire Oracol® est mis à disposition par les ARS de votre région, à commander à l'adresse: <https://moncoupon.santepubliquefrance.fr/> et saisissez le code KITROU012020
 - Lien pour obtenir la fiche de renseignements cliniques: https://www.chu-caen.fr/wp-content/uploads/2022/11/Fiche_prelevt_salivROUG-RUB.pdf
 * Échantillon respiratoire: nez ou gorge ou crachat salivaire... prélevés sur milieu de transport virologique

Dr Julia Dina, CNR ROR, cnr-ror@chu-caen.fr

Le GRIG et le CNGOF avaient organisé un webinar avec le CNR ROR que vous pouvez consulter : <https://youtu.be/tBASemCCy1c?si=uWkDs4XNyqecYec2>



Information Antibiogrammes ciblés en ville

Le CRATb ARA et l'ARS ARA accompagnent le déploiement des antibiogrammes ciblés sur ECBU sur l'ensemble de la région.

Peut-être avez-vous déjà vu passer ce type d'antibiogramme dans les résultats biologiques de vos patients, mais sans en comprendre le sens ou l'intérêt ?

Vous trouverez ci-joint un courrier explicatif de ce qu'est un antibiogramme ciblé, son intérêt et son rôle dans le bon usage des antibiotiques (et donc votre rôle en tant que prescripteur !).

Vous pouvez aussi regarder cette vidéocapsule de 2 minutes, reprenant les principaux éléments. Le lien est [ici](#) (vidéo en ligne sur notre site internet et notre chaîne Youtube).

Il y a sur le courrier joint un QR code : flashez-le, il vous amène directement sur la vidéo.

[Voir document en pièce jointe](#) : « *Information prescriptions Antibiogrammes ciblés* »



Sensibilisation des médecins au remplissage du certificat médical de la MDPH

Le remplissage du certificat médical est essentiel pour que la MDPH puisse évaluer correctement la situation de handicap du patient.

Remplir ces certificats semble chronophage, mais les conséquences matérielles et financières sont lourdes pour les handicapés s'ils sont mal renseignés.

Merci à tous de votre bienveillance à leur égard.

[Voir document en pièce jointe](#) :

« *Notice_Comprendre et bien remplir le certificat medical MDPH-accessible* »



Vaccination HPV : 2^{ème} phase – Dose de rappel Appel à volontaires !

Après la 1^{ère} phase qui a eu lieu à l'automne 2023, la 2nde phase, consistant à injecter la dose de rappel du vaccin HPV va avoir lieu du 14 mai au 14 juin 2024 à destination des enfants élèves de 5^{ème} des collèges de la Loire.

Tout comme pour la 1^{ère} phase nous souhaitons des équipes mobiles constituées d'un médecin et d'un autre professionnel de santé.

A partir du lien ci-dessous, vous allez avoir accès à un calendrier de la programmation des séances sur l'ensemble du territoire du Département. Si vous souhaitez vous impliquer dans cette campagne vaccinale, merci de vous inscrire à l'aide du formulaire.

Vos interventions sont rémunérées par vacation, aux tarifs suivants :

- Médecin : 75 €/h
- Médecin retraité, sans activité, salarié ou fonctionnaire : 50€/h

Toute heure entamée sera due.

Merci de vous présenter à l'entrée du collège, au moins ¼ h avant le début de la séance de vaccination.

Les bordereaux de vacations et les protocoles de réalisation des séances de vaccination vous seront remis à votre arrivée dans les collèges par notre référent vaccination PMI.

L'ensemble du matériel est fourni sur place, à l'exception des blouses. Vous trouverez également des brassards à tension qui n'étaient pas fournis lors de la première phase. Pour les médecins, merci d'apporter votre stéthoscope si vous le souhaitez.

Votre inscription sera validée par retour de mail : www.loire.fr/HPV



Les Seintes – « Alors, on en parle » au Zenith le 24 mai 2024

Le Département de la Loire est fier d'accompagner la compagnie « **Les Seintes** » et leur spectacle « **Alors, on en parle...** » qui se produira sur la scène du Zénith le 24 mai 2024 à 20 h. « Alors, on en parle... » est un spectacle original mêlant plusieurs arts sur scène (scénographie, théâtre, musique) et évoque avec subtilité et humour, un quotidien bouleversé par l'annonce d'un cancer du sein.

Prix : 25 € - gratuit pour les - 12 ans.

Les bénéfices seront versés à la Ligue contre le cancer.

Infos et réservation sur le site du Zénith de Saint-Étienne :

[Spectacle ALORS, ON EN PARLE à ST ETIENNE @ ZENITH DE SAINT ETIENNE - Billets & Places \(seetickets.fr\)](https://www.seetickets.fr)

[Voir dossier de presse en pièce jointe : « DP LES SEINTES ZENITH »](#)



Enquête pour l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de cancer

Le 3C Oncoloire (CENTRE DE COORDINATION EN CANCEROLOGIE) vous sollicite pour participer à une **enquête en ligne menée auprès des médecins généralistes du territoire de la Loire et Nord Ardèche pour l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de cancer**. Cette enquête est **soutenue par l'ARS** antenne départementale et les principaux acteurs en cancérologie de notre territoire.

L'objectif de celle-ci est d'identifier vos besoins, attentes et les difficultés que vous rencontrez dans votre pratique quotidienne avec vos patients atteints de cancer. Votre participation est **essentielle** pour mettre en place des actions d'amélioration en **adéquation avec les difficultés du terrain**.

Vos réponses seront traitées de manière anonyme et ne seront utilisées que dans le cadre de cette enquête. Les résultats de cette enquête et les propositions d'action à mettre en place seront diffusés sous forme d'un rapport et une réunion à laquelle vous serez convié si vous le souhaitez.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution à l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de cancers sur notre territoire qui vous prendra 10 minutes maximum de votre temps.

Pour participer à l'enquête veuillez [cliquer ICI](#)



LOIRE

Save the date : Soirée de la recherche contre le cancer, 13 juin 2024



La Ligue contre le cancer de la Loire, organise sa soirée de la recherche :

le jeudi 13 juin 2024 à partir de 17h30 à la Cité du design de St Etienne.

Au programme :

17h30 - Visite libre de l'exposition

19h00 - Soirée de la recherche

20h45 - Moment convivial

Je m'inscris

Evènement proposé dans le cadre de l'exposition Cancers, présente à la Cité du design jusqu'au 13/07



Réunion sur le maintien en emploi le 4 juillet 2024

Retenez la date ! Le 04/07/2024 à 8h00, sur St Etienne, Montrond-les-Bains et Roanne, une réunion aura lieu sur le maintien en emploi : la Visite de pré-reprise ; Employeurs, Salariés et Professionnels de santé, tous un rôle à jouer.

Plus de renseignements et formulaire d'inscription dans la prochaine newsletter.



Nos horaires et contacts

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h, vous pouvez nous joindre par courriel : cd.42@ordre.medecin.fr ou par téléphone au : 04.77.59.11.11

Suivez nos informations et actualités sur notre twitter : [@CDOM42](https://twitter.com/CDOM42)

Vous êtes reçu(e)s sur rendez-vous.

Nos bureaux seront fermés les 10 et 20 mai 2024.

